



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : Epreuve intégrée	Niveau d'études : C
Intitulé du cours : Epreuve intégrée	Nombre de crédits ECTS :20
Nombre de périodes : 20	Code : N°UF924 713100u32D1

DESCRIPTION
Prérequis : Sans objet
Documents de référence pour une préparation préalable au cours : Sans objet
<p>Contenu du cours : L'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le respect des consignes données et des règles déontologiques de la profession de mettre en œuvre une recherche personnelle traduite dans un rapport circonstancié mettant en évidence sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes dans un des scénarios suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Analyse d'une législation novatrice, applications y afférentes et réflexion critique argumentée ; • Analyse de la législation et de la jurisprudence relative à un point de droit complexe, comparaison et réflexion critique argumentée ; • Étude d'une procédure juridique (sensu lato), questionnement et réflexion critique argumentée ; • Étude d'une (des) compétence(s) d'une institution sur le plan juridique, questionnement et réflexion critique argumentée ; • Étude exhaustive d'une situation juridique générale ou précise nécessitant le recours à divers aspects du droit ; - De préparer judicieusement la défense orale de ce rapport pour mettre en valeur : <ul style="list-style-type: none"> • Les démarches généralement exigibles dans l'exercice de la profession ; • De la maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes propres au sujet traité ; • Les démarches effectuées pour confronter les résultats de ses recherches avec les réalités de la profession ; - De négocier avec le chargé de cours, le thème général de la recherche à mener et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ; - D'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche, de la rédaction de son travail ; - De prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ; - D'évaluer, avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes tant sur le plan du contenu que des techniques développées. <p style="text-align: center;">-</p>
Capacités terminales :
<p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre en œuvre une recherche cohérente sur un sujet validé par le chargé de cours ; - D'en rédiger un rapport circonstancié mettant en évidence :

- Sa maîtrise et l'utilisation pertinente des techniques et des méthodes propres aux matières juridiques,
- Sa capacité de réfléchir sur les valeurs éthiques de la profession et les difficultés rencontrées lors des différentes étapes du travail ;
- De défendre oralement son rapport en utilisant des techniques de communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- Le degré de précision et la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite.
- Le niveau de sens critique de l'étudiant.
- Le degré d'autonomie atteint.

Bibliographie :

Maffre Annick, « Réussir son mémoire professionnel » ; Chronique Sociale 1998.
 Scheepers Caroline, « Le travail de fin d'études. Quelles compétences, pour quelle formation ? », Labor Education 2002.
 Vandernoot Pierre (sous la direction de), « Guide des citations, références et abréviations juridiques », Kluwer 2010.

Statut du cours : Obligatoire

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mr / Mme Cordiez Joffrey, Deblocq Laurence, Hautier Patricia, Roman Catherine

METHODOLOGIE

- Séance académique générale avec remise d'un document d'accompagnement général
- Séance académique propre au bac droit avec tous les promoteurs
- Suivi personnel et rencontres régulières entre l'étudiant et son promoteur sur base d'un planning élaboré de commun accord
- Fiches techniques et calendrier disponibles sur la plateforme claroline

MODES D'EVALUATION

Grille d'évaluation à la disposition des étudiants sur la plateforme claroline